

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 01/08/2024

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9
Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Délibération N° 2024 – 27 : ONF – Forêt Communale Auris - Programme de régénération et d'enrichissement par plantation en collectif

L'an deux mille vingt-quatre et le 1er août à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 25 juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent, PISTOLET William, GUTHON Bernard, CROUZET Louissette, MAYET Christelle,

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric, OUGIER Isabelle,

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

L'ONF, qui gère notre forêt communale située sur Auris, propose un programme de régénération et d'enrichissement par plantation en collectif, dans les trouées, qui sont le résultat des dernières coupes.

Un devis de 12 460 € hors-taxes est proposé par l'agence Territoriale de l'ONF, qui est susceptible d'être subventionné par le département dans le cadre de l'opération, «un arbre, un habitant».

Il s'agit de planter de nouvelles espèces conformément aux documents d'aménagement et selon le programme d'action préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine Forestier, Outre les plans de feuillus (50) il est proposé des plans de cèdre (50), de hêtre (50), de mélèze d'Europe (250) et de pin (50).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme et le devis présenté pour la régénération et l'enrichissement de la forêt communale située à Auris
- **DEMANDE** la subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental dans le cadre de son programme spécifique de soutien à la plantation d'arbres.
- **DONNE** pouvoir à M Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

